

DEL-2025-17

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2025

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
17

Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13
Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

AKKARI Maya
BEYAERT Solène
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphanie
BROSSEL Colombe
COBLENCÉ Emmanuel
CONNAULT François
GILAT Sylvain
GOUILLART Emmanuelle
KOMITES Pénélope
LECOQ Jean-Pierre
LEMARDELEY Marie-Christine
MARINETTI Angela
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
RIBON Pascale
SIMONDON Paul

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Le Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 09h30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 06 octobre 2025, se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une régie ESPCI disposant de l'autonomie financière et de la personnalité juridique ;

Vu la délibération 2015- ESPCI n° 6 du conseil d'administration de la régie ESPCI du 27 mars 2015, portant adoption des statuts de la Communauté d'Universités et Etablissements « Universités de Recherche Paris Sciences et Lettres – PSL Research University ».

Vu la délibération n°2017 ESPCI n°1 du conseil d'administration de l'ESPCI du 16 mai 2017 portant approbation du texte relatif à l'Université Paris Sciences et Lettres ;

Vu la délibération n°2019 ESPCI n°6 du conseil d'administration de l'ESPCI du 28 juin 2019 portant adoption du projet des statuts de PSL et participation de l'ESPCI Paris à cet établissement sous la forme d'un établissement-composante (sous réserve de l'approbation du Conseil de Paris) ;

Vu le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2022-2026 signé par la Ville de Paris et l'ESPCI Paris PSL ;

Considérant que les orientations budgétaires de l'ESPCI Paris PSL pour l'exercice 2026 ont été présentées et débattues lors de la séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2025 ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris prend acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance

La Présidente

Solène BEYAERT

Marie - Christine LEMARDELEY


